



## Règles de gestion des mobilités Etudes en programme d'échange (Erasmus+ et hors Erasmus+)

### ETUDIANTS SORTANTS

Intitulé	Erasmus+	Hors Erasmus+
Renouvellements et nouveaux accords Erasmus+ signés pour la date d'ouverture des sessions de candidatures : <ul style="list-style-type: none"> <li>mi-décembre de l'année universitaire n-1 pour les départs S1, S2 et année</li> <li>mi-mai de l'année universitaire n-1 pour les départs S2 uniquement</li> </ul>	X	
Renouvellements et nouveaux accords de coopération pour les destinations Hors Erasmus+ signés pour la date d'ouverture des sessions de candidatures : <ul style="list-style-type: none"> <li>fin octobre de l'année universitaire n-1 pour les départs S1, S2 et année</li> <li>mi-mars de l'année universitaire n-1 pour les départs S2 uniquement</li> </ul>		X
Respect des termes des accords (nombre d'étudiant, durée des mobilités, discipline concernée)	X	X
Deux campagnes de mobilité organisées pour tous les sortants : une première campagne pour les mobilités S1 et année et une deuxième pour les mobilités S2.	X	X
Au moment de la candidature, l'étudiant doit être inscrit à l'université de Strasbourg	X	X
Au moment du départ en mobilité, l'étudiant doit être inscrit administrativement et pédagogiquement à l'université de Strasbourg afin que sa mobilité puisse être reconnue dans son cursus à l'Unistra.	X	X
Départ à partir de L2	X	X
Sélection des candidats pour les mobilités facultatives (Erasmus+ et accords de composante) : * <ul style="list-style-type: none"> <li>la sélection des candidats à la mobilité se fait par les composantes sur la base de différents critères dont notamment les résultats académiques de l'étudiant et son niveau de langue. Un seuil minimum de 10/20 est fixé au niveau de l'université. Certaines composantes peuvent le cas échéant fixer un seuil plus élevé. Chaque composante affichera les critères de sélection et les communiquera à la DRI pour que l'information soit également disponible à l'espace accueil.</li> <li>les dossiers des étudiants non sélectionnés doivent également être déposés à la DRI</li> </ul> <i>NB : La sélection pour les mobilités obligatoires est inhérente à la sélection des candidats pour le cursus en question</i>	X  X	X
Annulation du départ en mobilité si l'ensemble des semestres précédents ne sont pas entièrement validés au moment du départ	X	X
Pas de mobilité dans deux établissements différents, dans le cadre du même programme et durant la même année universitaire		X
Si l'étudiant a la nationalité du pays dans lequel il va effectuer sa mobilité, il sera non allocataire (ne bénéficiera pas de la bourse Erasmus+), sauf s'il fournit les pièces justificatives indiquant qu'il a effectué sa scolarité secondaire en dehors de son pays d'origine.	X	
Demande de prolongation de mobilité (S1 à l'année) : à faire parvenir à la DRI au plus tard 1 mois avant la date de fin de la mobilité au semestre, après avis et signature de l'établissement d'accueil	X	X
L'ensemble des documents de mobilité originaux (attestation d'arrivée, contrat d'études, contrat étudiant, attestation de présence, rapport de l'étudiant) doivent être remis à la DRI par l'étudiant et/ou la composante dans les délais indiqués et au plus tard 1 mois après la fin de la mobilité. Ces documents doivent être présentés en cas de contrôle par l'agence nationale Erasmus+ pour justifier de l'utilisation des crédits Erasmus+ attribués à l'université de Strasbourg.	X	

## ETUDIANTS ENTRANTS

Intitulé			Erasmus+	Hors Erasmus+
Un étudiant ne peut être accueilli que si un accord dans sa discipline/composante est en vigueur (signé et validé par les instances compétentes des deux établissements)			X	X
Un étudiant doit faire plus de 50 % de cours dans la composante au titre de laquelle l'accord a été signé et dans laquelle il effectue sa mobilité			X	X
Demande de prolongation de mobilité (S1 à l'année) : à faire parvenir à la DRI au plus tard 1 mois avant la date de fin de la mobilité au semestre			X	X
Niveau de langue requis : voir document en annexe Attestations acceptées par l'Unistra :				
<b>B1</b>	<b>B2</b>	<b>C1</b>		
- DELF-DALF B1 ou - TCF niveau 3 ou - TEF niveau 3 ou - 330 à 550 heures d'apprentissage	- DELF-DALF B2 ou - TCF niveau 4 ou - TEF niveau 4 ou - 500 à 690 heures d'apprentissage	- DELF-DALF C1 ou - TCF niveau 5 ou - TEF niveau 5 ou - 700 à 900 heures d'apprentissage	X	X

**Approbation par la CFVU  
le 3 juillet 2019**

## Required language level for incoming exchange students

Type of mobility	Faculty	Subject area (non exhaustive list)	Language(s) of instruction	Recommended level **
<b>Staff Mobility for Teaching</b>	Any	Any	French/English	B2
<b>Student Mobility for Studies</b>	Faculté des Arts - Département Arts visuels - Département des Arts du spectacle	021 - Arts 0211 - Audio-visual techniques and media production	French	C1
	ITIRI	023 - Languages	French	C1
	Faculté des Lettres	023 - Languages	French	B2 (Bachelor) C1 (Master)
	CEIPI	0421 - Law	French	B2
	EM Strasbourg	041 - Business and administration	French/English	
	FDL/Etudes allemandes	023 - Languages	French	
	Faculté de Médecine	0912 - Medicine	French	
	Faculté de Philosophie	0223 - Philosophy and ethics	French	
	Faculté des Sciences du Sport	1014-Sports	French	
	Faculté des Sciences Historiques	0222 - History and archaeology	French	
	Faculté des Sciences Sociales	031 - Social and behavioural sciences	French	
	EOST	0532 - Earth sciences	- Bachelor: French B2 - Master in Earth Sciences and Engineering Degree Course in Geophysics : English or French B2 depending on the teaching units. For the contact with schooling a minimum level French B1 read is strongly recommended.	
	IEP	0312 - Political sciences and civics 0311 - Economics 0314 - Sociology and cultural studies 0421 - Law	French (level B2 only required for the double degrees with Frankfurt, Kraków and Brussels) English	
	IUT Robert Schuman	032 - Journalism and information 041 - Business and administration 0531 - Chemistry 061 - Information and Communication Technology 0732 - Building and civil engineering	French	

## Required language level for incoming exchange students

	IUT Louis Pasteur	0413 - Management and administration 0511: Biology 0533: Physics 0710: Engineering and engineering trades	French	B2
	LASTUS (ESST)	010 - Services 031 - Social and behavioural sciences	English (TOEFL, IELTS)	
	Télécom Physique Strasbourg	0530 - Physical sciences	French	
	Other faculties	Any	French/English	B1